



CHARTRE D'UTILISATION DES POSTES MULTIMEDIAS

MEDIATHEQUE DE CHASSELAY

La médiathèque de Chasselay propose des postes multimédias afin de favoriser l'accès à l'information, à la formation, à la culture et aux loisirs pour tous les publics, par le biais des technologies actuelles.

Sont mis à disposition du public :

- 6 postes en accès libre (dont 1 PMR)
- Un accès Wifi

La présente chartre a pour objectif de définir les règles d'utilisation d'internet au sein de la médiathèque.

1) Accès aux services internet

Art 1 : L'accès aux recherches éducatives et informatives sur le réseau Internet est un service que la médiathèque met gratuitement à disposition de ses usagers inscrits ou non.

Art 2 : L'accès se fait sur réservation, à la médiathèque (sur présentation de sa carte lecteur ou d'une pièce d'identité), pour un créneau d'une heure. Si le poste de consultation est libre, il est possible d'y accéder sans réservation ou de prolonger, après avoir demandé l'autorisation au personnel ou bénévoles de la médiathèque. Les personnes ayant réservé sont prioritaires. L'utilisateur devra respecter le temps de consultation qui lui est imparti.

Art 3 : Après 10 min de retard, le personnel se réserve le droit d'affecter le poste réservé à une nouvelle personne.

Art 4 : Il est possible d'effectuer une seule réservation à la fois, aux heures d'ouverture de la médiathèque, à l'accueil ou par téléphone.

Art 5 : La consultation a lieu pendant les permanences. L'utilisateur doit respecter le calme relatif au lieu d'accueil et se référer à un membre du personnel à l'accueil en cas de difficultés.

Art 6 : Les postes sont réservés pour une personne.

2) Conditions d'utilisation

Art 7 : L'utilisateur est responsable de l'affichage sur écran des documents qu'il choisit de consulter. Le personnel de la bibliothèque peut avoir accès aux informations consultées par l'utilisateur et se réserve le droit d'interrompre toute connexion dont l'usage ne serait pas conforme aux lois en vigueur ou de supprimer toutes données contraires aux missions des bibliothèques.

Art 8 : Conformément à la loi du 5 janvier 1988 relative à la fraude informatique, il est interdit de pénétrer dans des systèmes autres que ceux dont l'accès est prévu, d'entraver le système, de porter

atteinte aux données et de tenter d'accéder au disque dur, de modifier en quoi que ce soit la configuration du poste de consultation. Selon la gravité des faits, l'utilisateur encourra des sanctions.

Art 9 : De manière générale, l'utilisateur doit veiller au respect du matériel et signaler au personnel de la médiathèque tout dysfonctionnement du matériel informatique.

Art 10 : Toute demande d'impression doit se faire auprès des bibliothécaires. Le nombre maximum de feuilles imprimées est de 5 par utilisateur. L'utilisateur doit fournir le papier nécessaire.

Art 11 : Les enfants de plus de 11 ans peuvent accéder au service sous réserve d'une autorisation parentale signée à l'accueil de la médiathèque. Les enfants de moins de 11 ans n'ont pas le droit d'utiliser les postes informatiques.

Art 12 : Un accès wifi est accessible pour les personnes équipées de leur propre matériel selon les conditions précédentes.

Art 13 : L'apport de CD personnels et de clés USB est autorisé mais doit faire l'objet d'une vérification à la banque d'accueil

3) Responsabilités de l'utilisateur et de la médiathèque

Art 14 : responsabilité de l'utilisateur

- * Chaque usager inscrit est responsable de sa session de travail. La médiathèque n'est pas responsable de la qualité de l'information trouvée sur Internet
- * L'utilisateur est seul responsable de sa boîte aux lettres. La consultation et la suppression de messages relèvent de sa responsabilité.
- * Il appartient à l'utilisateur des postes multimédia de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données.
- * Les données circulant sur Internet peuvent être réglementées en termes d'usage ou être protégées par un droit de propriété. L'utilisateur des postes multimédia est seul responsable de l'usage des données qu'il consulte, interroge et transfère sur Internet.
- * L'usage d'Internet doit se faire dans le respect de la législation française et de la mission culturelle et éducative de la médiathèque. Sont donc interdits la consultation de sites contraire à la législation française, notamment ceux faisant l'apologie de la violence, de discriminations ou de pratiques illégales ainsi que des sites pornographiques. En cas de non-respect de ces règles, la personne effectuant la permanence se réserve le droit de faire cesser la consultation du site
- * Les utilisateurs s'engagent à respecter le droit des auteurs des œuvres consultées sur Internet. Il est donc interdit, selon le Code de la Propriété Intellectuelle de reproduire et de diffuser des informations appartenant à des tiers sans leur autorisation, et sans mention de leur nom
- * Toute forme de commerce est sous la stricte responsabilité de l'utilisateur

Art 15 : Responsabilité de la médiathèque

- * La consultation d'Internet fait l'objet d'un filtrage. Néanmoins, la médiathèque ne peut exercer aucune surveillance ni aucun contrôle sur les contenus disponibles sur Internet.
- * La médiathèque ne pourra en aucun cas être tenue responsable du contenu des sites et services consultés.
- * La médiathèque met l'utilisateur en garde sur le fait que certaines informations diffusées peuvent être inexactes ou incomplètes et ne garantissent pas la confidentialité des informations.
- * La responsabilité de la médiathèque ne pourrait être mise en cause du fait de la nature du réseau Internet, et, en particulier, de ses performances techniques, des temps de connexion et de réponse, pour consulter, interroger ou transférer des informations et des éventuelles déconnexions en cours d'utilisation.
- * La responsabilité de la médiathèque ne saurait être engagée en cas de force majeure ou de faits indépendants de sa volonté, notamment en cas d'interruption des services d'accès par le serveur occasionnant pertes de données ou tout autre préjudice.
- * La médiathèque ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable de la fiabilité de la transmission des données, des temps d'accès, des éventuelles restrictions d'accès sur des réseaux et/ou serveurs spécifiques connectés au réseau internet.

En cas de non-respect de la présente charte d'utilisation, la consultation est suspendue et le service se laisse la possibilité d'exclure l'utilisateur pour une période donnée. L'utilisateur s'engage à respecter la présente charte.

A :

Le :

Nom et prénom :

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »